



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 3 décembre 2022

## Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional

### *« Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement Associatif de Bretagne, l'Etat et la Région »*

---

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de représentants.es du secteur culturel dont la majorité des structures est sous statut « d'association ».

Aussi ne peut-il que se féliciter de voir reconnues par une Charte officielle les valeurs associatives, les liens sociaux qu'elles créent, le développement personnel qu'elles apportent à leurs membres, la part importante qu'elles prennent dans la vie publique et l'œuvre de co-construction qu'elles induisent.

Cette Charte cosignée par le Conseil régional, l'État et le Mouvement associatif de Bretagne garantira les engagements pris par les uns et les autres dans le respect de chacun.

Toutefois, nous resterons vigilants quant à l'article 4.5 « *Veiller à ce que les associations bénéficient de la bonne application des dispositifs* » sachant que toutes les associations utilisant les langues de Bretagne, notamment celles touchant à l'enseignement immersif, sont potentiellement fragilisées par la position du Conseil constitutionnel à leur égard.

Il conviendrait de prendre en compte le respect des droits culturels dans l'article 5.2 « *favoriser la promotion et l'accès aux dispositifs et lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement sur la vie associative, en partenariat avec les acteurs associatifs* ».

Le Conseil régional s'implique et soutient le secteur associatif dans cette démarche de respect des droits culturels ; de bonnes pratiques commencent à se mettre en œuvre, il nous semble donc important de l'inscrire dans la Charte.

#### **VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 61

Voix pour : 60

Voix contre : 0

Abstentions : 1